ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUNEHAUT Maison de village de Laplaigne (*) Maison de village de Bléharies Salle des fêtes de Hollain Maison de village de Lesdain Maison de village de Hollain Maison de village de Velvain Maison de village de Wez Maison des associations

Demande d'occupation de salle

<u>Références</u> : ROI 12/12/2022:

Article 7: Toute demande de location doit être adressée par écrit au Collège communal (rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 Bléharies) ou par mail ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be au moins 15 jours avant la date de location sauf cas de force majeure ou d'urgence et approuvée par le collège communal ou un représentant.

Article 11:

Toute annulation de la location se fera au plus vite par téléphone ou par écrit <u>ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be</u> au service location de l'Administration 15 jours avant

Transmis à Monsieur le Bourgmestre Rue Wibault Bouchart, 11 7620 BRUNEHAUT

<u>Organisateur</u> :			
NOM, Prénom :			
Adresse :	CP	à	
Téléphone / GSM / Fax / E Mail :			
Organisation : (Comité, ASBL, Société, Privé)		
Dénomination :			
Adresse :			
Motif de la location : (biffer la mention inutile)			
- Location Privée - Publique - Réunion Avec Repas / Sans repas			
- Descriptif de l'occupation :			
Date(s) de l'occupation :			

Le demandeur s'engage à respecter toutes les impositions légales et communales relatives à la manifestation.

<u>Date de la demande</u>

<u>Signature du demandeur</u>

(*) Attention durant l'année académique, la maison de village de Laplaigne est occupée par les répétitions de musique le vendredi soir. Les locations privées se feront uniquement en juillet/août